

## SPECIALE MUNICIPALES 2020 : NOS PROPOSITIONS POUR LE VELO DANS L'AGGLO

**Melun Agglo à vélo tient d'abord à vous présenter ses meilleurs vœux pour 2020, une année décisive pour l'agglomération et les communes qui la composent.**

2019 s'est achevée sur le succès du **Baromètre des villes cyclables** obtenu par les associations de cyclistes de Seine et Marne. Nous avons été nombreux à Melun, à Dammarie à participer à cette enquête qui a permis de recenser à la fois les difficultés rencontrées par les cyclistes pour circuler sur nos territoires et les axes à aménager en priorité.



Pour Melun pas de surprise : les attentes des cyclistes se focalisent sur les quais de la Seine, les ponts, le rond-point de l'Europe (notamment les accès au nouvel hôpital et au quartier Woodi et les axes majeurs : avenue Thiers, avenue du général De Gaulle, Boulevard Gambetta. On peut consulter les cartes élaborées par la FUB sur l'agglomération de Melun sur le site « Parlons vélo ». **Les résultats complets ville par ville seront fournis lors du Congrès de la FUB à Bordeaux le 7 février 2020.**

Depuis notre création en 2017 nous sommes mobilisés pour une agglomération vraiment praticable pour tous les cyclistes. Faire le choix de renoncer à sa voiture pour de courts trajets dans l'agglo et utiliser un mode de déplacement plus doux c'est agir concrètement pour la transition écologique. La responsabilité des municipalités est d'assurer la SECURITE de tous les usagers de la rue et d'aménager des villes **APAISÉES ET AGRÉABLES** à vivre pour tous. Nous tenons à adresser aux candidats dans toutes les communes de l'agglomération des propositions d'engagement ferme dans ce sens.

**Vous connaissez des candidats, vous voulez participer au débat des municipales dans votre ville, nous vous invitons à relayer nos propositions et bien entendu à nous faire part des vôtres pour que nous les relayions à notre tour.**

### 1 / ADOPTER UN PLAN VELO AMBITIEUX, FINANCE ET CONCERTÉ

Nous proposons aux candidats de s'engager pour un plan vélo et de s'en donner véritablement les moyens. Un schéma directeur des liaisons douces a été conçu au niveau de la Communauté d'Agglomération mais la cyclabilité de la voirie municipale relève aussi de la responsabilité des maires de chaque commune. A Melun par exemple il faudra finaliser le schéma d'aménagements cyclables et programmer son financement et sa réalisation. Instaurer un comité vélo régulier (réunion trimestrielle) est indispensable pour mettre en place des aménagements adaptés et répondant bien aux besoins

### 2 / DEVELOPPER UN RESEAU CYCLABLE COHERENT

Un plan vélo doit viser en priorité la mise en place d'un réseau cyclable local qui permet de relier rapidement les différents pôles d'attractivité (commerces, services publics-administrations, lieux de travail...) et les pôles de transports (gares ferroviaires, routières...).

Ce réseau doit être CONTINU, sécurisé, jalonné et confortable pour les cyclistes de tous âges et de tous niveaux. Lorsque la circulation automobile est dense -comme c'est le cas à Melun- et la vitesse supérieure à 30 kms/h (idem souvent), les cyclistes ont besoin de se sentir en sécurité.

C'est la condition pour permettre au plus grand nombre -et non à la petite minorité des initiés- de se déplacer à vélo. Un carrefour ou un pont sans aménagement, de nombreux nids de poule, un trafic automobile dense et « frôlant » dissuadent souvent les habitants d'utiliser leur vélo, eux qui y seraient pourtant prêts.

Des aménagements cyclables déconnectés les uns des autres -comme c'est encore trop le cas à MELUN- resteront souvent inutilisés ou sous-employés (à l'image d'une route pour voiture constamment interrompue par des passages non carrossables).

Il en est de même si les aménagements sont mal conçus ou non entretenus et dégradés (exemple : bande cyclable sur le quai Voltaire à Melun, la rue de Vaux à Vaux le Pénil ou piste sur l'avenue du Lys à Dammarie).

Il faut donc créer des pistes cyclables continues et sécurisées sur les axes à forte circulation qui traversent Melun et son agglomération.

## 3 / CONSTRUIRE DES VILLES APAISEES ET AGREABLES A VIVRE POUR TOUS

Les villes de l'agglomération doivent devenir des villes apaisées et accueillantes. Bruit, pollution, congestion, insécurité routière contribuent fortement à dégrader la qualité de vie des habitants.

Favoriser le vélo (et aussi la marche et tous modes actifs) c'est construire une ville où les nouvelles générations ne sont pas condamnées à être asthmatiques, où les enfants et les personnes âgées sont en sécurité et autonomes dans la rue, où il est agréable d'aller à l'école ou faire ses courses dans les commerces de proximité.

Une circulation automobile réduite et moins rapide sera fluidifiée, les embouteillages seront restreints et toutes les nuisances diminuées. Les habitants et les commerçants s'en porteront bien mieux !

Nous proposons donc de **repenser le plan de circulation de Melun**- après consultation des usagers de la rue- pour notamment, supprimer le trafic de transit (qui affecte aussi la plupart des communes de l'agglomération) et réduire la circulation et le stationnement de surface dans tout le cœur de ville et aux abords des établissements scolaires. Nous pensons qu'il est aussi nécessaire de généraliser et de rendre effective la limitation de vitesse de circulation à 30 km/heure, partout en ville, comme par exemple à Fontainebleau, de généraliser les double-sens cyclables -bien mieux matérialisés et sécurisés- et les « cédez-le-passage-cyclistes-aux-feux » (comme, par exemple, au Mée-sur-Seine).

## 4 / DEVELOPPER LE STATIONNEMENT ET LES SERVICES VELO

Autant que l'insécurité liée à la circulation motorisée, le VOL est aujourd'hui un risque pour le cycliste et un des principaux obstacles à la pratique du vélo. Il apparaît nécessaire d'installer des boxes vélos sécurisés (en plus des arceaux déjà existants) et travailler avec tous les services publics (Préfecture, Cité Administrative, Hôtel du Département...) et aussi les entreprises privées et les immeubles collectifs pour qu'ils développent leur propre stationnement vélo.

Plus de déplacements à vélo implique aussi de développer les services qui y sont liés et les entreprises qui les assurent : réparations de vélo, conseils, locations courtes ou longue durée, vente...

Dans certains cas, des services alimentaires peuvent y être adjoints (petite alimentation, restauration rapide). Tous ces services permettent de créer quelques emplois et de dynamiser l'économie locale ; en outre, à MELUN, le passage de la Scandibérique (à une cinquantaine de kms après Paris) justifie pleinement de tels services (sans compter ceux d'hébergement touristique-hôtellerie...).

## 5 / PROMOUVOIR LE VELO DES LE PLUS JEUNE AGE MAIS AUSSI A L'AGE ADULTE

Nous proposons que les communes de l'Agglomération s'inspirent de ce qui a été réalisé ailleurs (par ex. à Montreaux) pour accompagner la mise en place du « savoir rouler à vélo » dans les établissements scolaires : aide à l'achat de vélos, pistes d'apprentissage, parcs de stationnement, vélo-bus, vélo-école.

Pour les villes, le vélo peut participer à une nouvelle visibilité pour l'action des services communaux. Nous proposons que les agents territoriaux soient formés à la réalisation des aménagements cyclables mais aussi qu'ils utilisent en ville des vélos à assistance électrique, vélo-cargos ou triporteurs, bien moins onéreux et polluants que des camionnettes ou des scooters et bien plus pratiques.